

<p><i>Mission Permanente de la République de Côte d'Ivoire auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des Autres Organisations internationales à Genève</i></p>		<p><b>REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE</b> <b>Union- Discipline- Travail</b></p>
--	---	---

**Projet de déclaration de la Côte d'Ivoire**  
**4<sup>ème</sup> Séminaire Régional sur l'universalisation de la Convention**  
**sur les armes à sous munitions (CCM) du 22 au 23 mai 2013 à**  
**Lomé au TOGO.**

Monsieur le Président ;

Je voudrais au nom de ma délégation féliciter le Gouvernement du Togo pour l'accueil et la qualité de l'organisation du séminaire nos remerciements vont aussi au Ghana, la Zambie, la Norvège, le PNUD, le CMC pour leur implication dans la réussite de la session et, les assurer du plein soutien de ma délégation à la réussite de ces travaux.

Monsieur le Président,

-La Cote d'Ivoire exprime son entière satisfaction devant le succès que rencontrent les différents processus en cours qui ont permis d'obtenir des avancées notables dans le domaine de l'éradication des armes à sous-munitions.

Ces avancées dénotent de l'esprit positif et de la volonté constructive qui anime l'ensemble des partenaires engagés dans ce processus. Nous pouvons encore faire mieux et trouver des solutions

mutuelles et satisfaisantes pour surmonter les défis qui se présentent à nous. Par conséquent, nous sommes impatients de renforcer le dialogue et le rendre permanent avec l'ensemble des partenaires de développement.

Monsieur le Président,

- La tenue de cette Session nous offre l'agréable occasion d'affirmer que les objectifs fixés par les Etats parties à la CCM ont été pour la Côte d'Ivoire une priorité et que, les Autorités ivoiriennes avec à leur tête, S.E.M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire se sont engagées à l'application stricte de la Convention et du plan d'action d'Accra.

- La Côte d'Ivoire a signé la Convention sur les armes à sous-munitions le 4 Décembre 2008 et l'a ratifié le 12 Mars 2012. Je puis vous affirmer que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, mon Pays est Etat Partie à la Convention sur les Armes à sous-munitions.

- Suite à l'élection présidentielle de décembre 2010, mon Pays a traversé la crise militaro politique la plus dramatique de son histoire.

- dans ses manifestations, la crise a favorisé l'acquisition d'armes de tous ordres dont des armes à sous munitions.

Monsieur le Président,

- Un inventaire général des stocks nationaux d'armes et de munitions conduit à la suite de la crise postélectorale, par la nouvelle armée, restructurée des Forces Républicaines de Côte d'Ivoire ont découvert en Septembre 2011, 68 bombes à sous munitions de type RBK 250-275.

- ainsi donc, Conformément aux obligations définies par l'Article 3 de la Convention, la République de Côte d'Ivoire est honorée de fournir les informations concernant les actions menées à cet effet.

- En application de la Convention, du 28 janvier au 6 février 2013 et conformément à ses engagements, la Côte d'Ivoire, a acquis 68 bombes de types RBK 250- 275 et a procédé avec l'appui stratégique de l'UNMAS, à la destruction de l'ensemble des stocks de ses armes à sous munitions par la méthode classique dite des fourneaux.

Mon Pays n'a nullement conservé de stock pour la formation du fait qu'il ne souhaite pas inscrire dans son arsenal militaire des armes à sous munition conformément à la convention, au plan d'action d'Accra et à la volonté du Président de la République.

- Une situation plus détaillée a été fournie dans le rapport de transparence rédigé avec l'appui de l'ONUCI et de l'UNMAS et transmis au secrétariat de la Convention, conformément à l'article 7 de la Convention.

- c'est le lieu d'exprimer la reconnaissance de mon Gouvernement à l'ONUCI et L'UNMAS pour leurs engagements dans la crise ivoirienne, pour leur accompagnement dans le cadre de la rédaction du rapport de transparence, pour la formation des forces de l'ordre dans le cadre du déminage et dans la mise en œuvre du programme de destruction des mines antipersonnel.

Pour conclure, Monsieur le Président,

Il est important de souligner que mon Pays reste engagé pour faire de la Convention son cheval de bataille à l'effet d'en faire, un moteur essentiel au développement et à la réconciliation en cours. C'est pour quoi, mon Pays insiste sur l'introduction d'instruments juridiquement contraignant, pour les Etats parties,

Ces éléments sont nécessaire à une universalisation de la Convention et faciliter l'éradication de ce phénomène en Afrique.

La prise en compte de l'aspect humanitaire dans nos délibérations serait un avantage pour les populations civiles qui sont

les principales victimes de ces armes et qui constituent un frein véritable au développement.

Mon Pays serait tout heureux d'abriter les prochains travaux du séminaire régional.

Merci Monsieur le Président.